



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COMMUNIQUÉ DU BUREAU DU GRAND CONSEIL

Le Secrétaire général du Grand Conseil quittera son poste à la fin de l'année 2014

Olivier Rapin, Secrétaire général du Grand Conseil depuis 2006, a annoncé sa démission le 30 septembre au Président du Grand Conseil. Son départ effectif interviendra à la fin de l'année 2014. Le Bureau du Grand Conseil, au nom de l'ensemble des élus du Parlement cantonal, lui manifeste sa vive reconnaissance pour tout le travail accompli.

Olivier Rapin a présenté sa démission au Président du Grand Conseil le 30 septembre 2014 ; compte tenu des vacances à prendre, il quittera son poste à fin décembre 2014, au terme de l'examen par le Grand Conseil du projet de budget 2015. Il a en effet décidé de saisir une nouvelle opportunité professionnelle qui s'est offerte à lui.

Après avoir été député de mars 1998 à juillet 2002, Olivier Rapin, né en 1969, est devenu Secrétaire général adjoint du Grand Conseil en juillet 2002. A la retraite de la titulaire du poste, il lui a succédé le 1er mai 2006, après que les députés l'ont désigné à une large majorité. Il a été brillamment réélu en 2007 et en 2012, pour une période qui devait s'achever en décembre 2017.

Le Bureau du Grand Conseil, au nom des autorités cantonales, de l'ensemble des députés, et des collaborateurs du Secrétariat général du Grand Conseil dit sa grande reconnaissance au démissionnaire pour son investissement sans relâche en faveur des institutions vaudoises. Le Grand Conseil aura eu en Olivier Rapin un défenseur des prérogatives du premier pouvoir, un facilitateur de ses procédures, un homme de dialogue et de modération, qualités indispensables pour exercer une telle fonction. Il aura, depuis mai 2006, collaboré avec dix présidents successifs, issus de la plupart des groupes politiques.

A l'actif du démissionnaire, le Grand Conseil relève notamment la participation active à la révision totale de la loi sur le Grand Conseil entrée en vigueur en 2007 ; la part importante prise dans les travaux pour la construction du Nouveau Parlement ; la défense des compétences parlementaires dans des processus intercantonaux en plein

développement ; la création d'une section du secrétariat des commissions parlementaires rattachée au Grand Conseil, selon une vision claire de la séparation des pouvoirs et mettant en oeuvre la Constitution entrée en vigueur le 14 avril 2003 ; la visibilité et la compréhension accrues du fonctionnement du Grand Conseil auprès des médias et, par conséquent, du public.

Le Bureau du Grand Conseil formule ses meilleurs voeux pour l'avenir professionnel et personnel d'Olivier Rapin. En application des dispositions légales, le Bureau, compétent pour établir des recommandations au Grand Conseil pour l'élection d'un(e) secrétaire général(e), entreprend des actions dans ce sens.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 01 octobre 2014

Jacques Nicolet, Président du Grand Conseil, 079 206 97 29 Olivier Rapin, Secrétaire général du Grand Conseil, 021 316 05 00